Les conditions de travail des agents de la DGFiP sont en constante dégradation depuis trop longtemps. La démarche stratégique, suivie des lignes directrices, et du plan d'adaptation des structures du réseau, ont participé activement à la remise en cause des missions et des métiers de notre administration. Les réflexions en cours dans le cadre de CAP 22 s'inscrivent dans cette tendance lourde. Si elles débouchent sur des décisions, elles aggraveront inévitablement les atteintes à la santé physique et psychique des agents des finances publiques. Tous les signaux d'alerte (baromètre social, fiches de signalement, déclarations d'accident de service, enquêtes et rapports des acteurs de prévention, droits d'alerte des représentants CHSCT …) en attestent.

Les perspectives d'évolution des services, du maillage des implantations, des restructurations, des organisations du travail, ne pourront qu'accentuer les troubles déjà observées.

Les organisations syndicales représentatives de la DGFiP vous alertent tant sur l'ampleur de cette réalité que sur le niveau historique de souffrance au travail dans les services.

En effet, le dernier bilan social fait apparaître plus de 37 % des agents ressentent un stress très important lié directement à leur charge de travail.

Les mesures curatives, telles que les chartes de bonnes relations du travail, la semaine QVT, les cellules d'écoute psychologique ne sont que des palliatifs. Il devient urgent de s'attaquer enfin aux causes réelles du mal être au travail : suppressions d'emplois, fermetures et restructurations de postes ou services et réorganisations incessantes.

Les organisations syndicales exigent en conséquence :

- **la prise en compte effective de la réalité du travail et de l'avis des agents en matière d'organisation du travail.**
- **la consultation préalable des instances représentatives des personnels concernées, dans des délais suffisants, avant toute évolution de structure, sur l'organisation du travail, les emplois et les moyens de fonctionnement, sur la base d'un projet documenté. Celui-ci devra tenir compte de l'avis et des aspirations professionnelles des agents impactés par les décisions de l'administration.**
- **un bilan contradictoire des mesures de dématérialisation et des simplifications précédemment mises en œuvre, avec les organisations représentatives du personnel, notamment, quant à leur impact concret sur les emplois et le travail réel.**

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- **un moratoire sur les réorganisations de services et les suppressions d'emplois, afin de reconstruire les repères fonctionnels et professionnels fortement dégradés au cours de ces dernières années.**

Public: Infos / actions
Luttes 2018
3 mai 2018 : journée morte à la dgfip
Conditions vie au travail

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank